

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9

SEPTEMBRE 1903

No 9

SAINT-NORBERT DU CAP-CHAT

A environ 95 lieues en bas de Québec, se trouve la paroisse de Saint-Norbert du Cap-Chat. Elle a à l'est la belle paroisse de Sainte-Anne des Monts, à l'ouest la mission de Saint-Paul des Capucins desservie par le missionnaire de Saint-Edouard des Méchins. Longeant le grand fleuve qui, à cet endroit, a plus de cinquante milles de largeur, s'élevant en pente douce dans la plus grande partie de son étendue, coupé à son centre par sa belle rivière et surmonté du majestueux promontoire qui lui donne son nom, Saint-Norbert du Cap-Chat est tout à fait pittoresque et attrayant pour l'amateur de la belle nature.

A son érection canonique, le 12 mai 1864, la paroisse reçut pour patron saint Norbert, archevêque de Magdebourg, en Allemagne, et fondateur des religieux appelés Prémontrés.

Le premier habitant du Cap-Chat fut un acadien du nom de Dugas. C'est vers 1780 qu'il s'établit en cet endroit. M. Dugas eut bientôt un compagnon dans la personne d'un de ses compatriotes du nom de Servant. Un M. Drouin, de Québec, s'adjoignit ensuite à la petite colonie qui s'occupait à peu près exclusivement de la pêche de la morue. En 1813, M. Henri Roy, de Sainte-Anne de la Pocatière, vint se fixer au Cap-Chat. Les descendants de ce valeureux pionnier sont très nombreux aujourd'hui dans la paroisse.

Pendant plusieurs années les progrès du *poste* de Cap-Chat furent peu sensibles. Mais, en 1851, la compagnie Price ayant établi un *chantier* sur la rivière et construit un grand moulin à scie à trois milles du fleuve, à l'endroit appelé *Grand Fond*, plusieurs familles vinrent s'établir au Cap-Chat. Le moulin ayant été incendié peu après, le *chantier* cessa, mais la plupart des employés se firent pêcheurs et l'industrie de la pêche de la morue fut exploitée sur une grande échelle. M. Théodore Lamontagne, ancien employé de la maison Price, s'adonna avec énergie au commerce de la morue sèche et y réalisa des profits considérables.

En 1860, la première école était construite à l'ouest de la rivière, non loin du Cap.

Sous le rapport religieux, le Cap-Chat dépendait primitivement de la mission de Ste-Anne des Monts. Les premiers apôtres qui y apportèrent les secours de leur ministère, vinrent de Ste-Anne de la Pocatière et peut-être même directement de Québec ; avant 1820 et jusque vers 1830, les prêtres de la cure de Rimouski s'y rendaient de temps à autres. On mentionne entre autres (à part M. Painchaud, de Ste-Anne de la Pocatière, venu vers 1823) MM. Varin, Chauvin, de Boucherville et Nadeau ; après les prêtres de Rimouski, ce furent les curés de Matane qui desservirent la mission de Ste-Anne ; MM. les curés Côté et Boucher y ont fait plusieurs courses apostoliques. La mission régulière ne se donnait généralement qu'à Ste-Anne des Monts.

Le Cap-Chat eut pourtant une petite chapelle construite vers 1825 ; il est aussi probable qu'on y faisait les sépultures. Cette chapelle fut détruite, je ne sais trop comment, quelques années après sa construction. Jusqu'en 1857, la maison de M. Louis Roy servait d'église lorsque le missionnaire disait la messe au Cap-Chat. Cette même année

(1857) une autre chapelle fut construite au bas de la côte, près du fleuve, presque en face de l'église actuelle. Cette chapelle n'a été détruite que ces dernières années, et le cimetière qui l'avoisnait n'a pas encore été exhumé. Les sépultures se faisaient bien dans l'endroit comme nous pouvons le voir, mais tous les actes étaient entrés aux registres de Ste-Anne. Il en fut ainsi jusqu'à l'érection canonique en 1864.

En 1854, Mgr Baillargeon ayant nommé M. E. Rousseau desservant de Ste-Anne des Monts, à partir de ce moment le Cap-Chat eut ses missions régulièrement quoique à des époques variables. Deux autres missionnaires de Ste-Anne MM. Elz. Michaud et Vallée, donnèrent successivement le secours de leur ministère aux fidèles du Cap-Chat, après le départ de M. Rousseau.

Enfin le 12 mai 1864, Mgr Baillargeon érigea le Cap-Chat en paroisse canonique et lui donna pour premier curé M. L. N. Bernier. M. J. O. Drapeau devenait le deuxième curé en 1867. C'est lui qui commença la construction de l'église actuelle. Il rencontra beaucoup de difficultés lorsqu'il s'agit d'en choisir l'emplacement : une partie des paroissiens voulaient construire au bas de la côte, près de la chapelle, l'autre partie tenait pour le haut de la côte. Le parti d'en bas l'emporta tout d'abord et la construction fut commencée en ce lieu. Mais la paix était loin d'être revenue. Alors M. le curé Drapeau, fatigué d'un tel état de choses, obtint d'être remplacé en 1869. Son successeur, M. H. A. A. Marcoux malade et impotent, ne resta que quelques mois dans la paroisse. Pendant plus d'un an et demi, la paroisse n'eut pas de curé et fut desservie par M. P. Oct. Soucy, curé de Ste-Anne des Monts. Enfin, en septembre 1871, M. L. S. Arpin devenait curé de St-Norbert. Ce bon pasteur, grâce à sa charité et à son zèle prudent, réussit en peu de

temps à rétablir l'harmonie au sein de son troupeau. Il n'eut pas de peine à faire abandonner le commencement de construction du bas de la côte pour construire l'église à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui. Tout se fit avec la meilleure entente possible et si bien qu'en septembre 1874, lorsque M. Arpin fut enlevé à sa chère paroisse, l'église était presque logeable et le presbytère était très avancé. M. Arpin a laissé un souvenir ineffaçable au cœur des paroissiens de St-Norbert du Cap-Chat. Son successeur, M. Ph. Moreau, fit finir l'église, y dit la première messe en 1875 et termina aussi le presbytère. Ces deux bâtiments étaient construits en grosses pièces de cèdres équarries et lambrissés en briques rouges. L'église n'a malheureusement pas encore de clocher et l'augmentation de la population de ces dernières années nécessite son agrandissement. Le presbytère a été notablement réparé il y a une couple d'années, le lambris de briques a disparu.

En septembre 1882, M. Ph. Moreau, qui avait tant fait pour la paroisse, la quitta emportant l'estime et l'affection de ses paroissiens. Ce fut M. A. Lacasse qui le remplaça comme curé. D'une santé faible, il fut forcé à différents intervalles d'accepter l'aide de trois vicaires : MM. Alf. Prémont, en 1883, Ulfranc St-Laurent, en 1885, et Simon Fraser, au commencement de l'année 1886. M. Lacasse ayant quitté la paroisse en avril de la même année, pendant plus d'un mois les paroissiens furent desservis alternativement par MM. L. Dauteuil, missionnaire aux Méchins, et R. Beaumont, vicaire à Ste-Anne des Monts. Le nouveau curé arriva enfin le 20 mai. C'était un prêtre d'une santé très délicate et au cours de son séjour de trois ans dans la paroisse, il fut obligé de recevoir l'aide de deux vicaires, MM. O. Sylvain, en 1887, et F. Gauthier, en 1889. Ce fut peut-être le plus affectionné de tous les curés qui aient desservi la paroisse du Cap-Chat. Ce bon pasteur s'était aussi tellement attaché à ses paroiss-

siens qu'il éprouva un chagrin indicible en se séparant d'eux en septembre 1889. Le missionnaire des Méchins, M. L. Dauteuil, fut ensuite curé pendant un an. C'est lui qui fit décider par les paroissiens le parachevement de l'intérieur de l'église et la construction des bancs. Son successeur immédiat, M. P. C. Saindon, arrivé en 1890, fit exécuter ces travaux ; l'entreprise de la peinture fut donnée à M. S. Dorval, de Québec. Pendant les huit années qu'il a desservi la paroisse, M. Saindon a toujours été le vrai père de son peuple. Enfin, en 1898, ce pasteur vénéré s'éloignait de ses chères ouailles et était remplacé par le titulaire actuel, M. Elz. Dufour qui, depuis cinq ans, est l'objet de la filiale et universelle vénération de tous ses paroissiens. En 1901, M. le curé a fait exécuter de notables réparations à son presbytère : ce qui en fait maintenant une des maisons curiales les plus confortables du diocèse. Grâce à l'initiative bienveillante de ce bon curé, le 23 juin 1901, les fidèles de St-Norbert du Cap-Chat étaient témoins, pour la première fois, d'une cérémonie religieuse bien touchante : Sa Grandeur Mgr Blais y ordonnait prêtre l'abbé Pierre M. Gagné, premier enfant de la paroisse élevé à la sublime dignité du sacerdoce.

St-Norbert du Cap-Chat a actuellement une population d'environ 1300 âmes, dont à peu près 800 communicants. Il y a huit écoles dont une modèle ; plus de 300 enfants en fréquentent les classes. Depuis une vingtaine d'années à peu près, la paroisse est érigée en municipalité civile avec son conseil et son maire.

La rivière qui était une grande difficulté pour les communications, est maintenant traversée sur un pont de près de 1200 pds de longueur. Le beau quai construit à l'embouchure de la rivière, rend déjà de grands services aux petits vaisseaux et fait espérer beaucoup pour l'avenir.

Depuis plus de vingt ans on ne parle plus de pêche que comme affaire d'agrément et tous les descendants des anciens pêcheurs y sont devenus de valeureux cultivateurs. Cap-Chat peut compter aujourd'hui pour une bonne paroisse agricole. C'est la dernière de Gaspé du côté de l'ouest mais ce n'est pas la moindre. Il y a un cercle agricole depuis une douzaine d'années. L'industrie laitière y est très prospère. Il y a deux fabriques de beurre qui fonctionnent très bien et les cultivateurs font tout ce qu'ils peuvent pour augmenter leurs troupeaux de vaches. Les terres sont très fertiles partout et chaque année, en outre de l'alimentation des trois ou quatre *chantiers* de la paroisse, on peut exporter ailleurs une bonne quantité de foin et d'avoine.

Le village, près de l'église, construit avec goût, augmente rapidement depuis quelques années. C'est dire que tout est prospère dans cette jeune paroisse isolée des centres par le manque de communications et qu'un bel avenir l'attend surtout si le projet de la construction du chemin de fer "Matane et Gaspé" peut se réaliser. Alors les produits de ses terres et de ses forêts s'écouleront plus facilement, les belles régions l'avoisinant en arrière se coloniseront, de nouveaux habitants viendront s'y fixer et cette paroisse modeste encore deviendra centre industriel et commercial.

P. M. G.

CYRANO DE BERGERAC

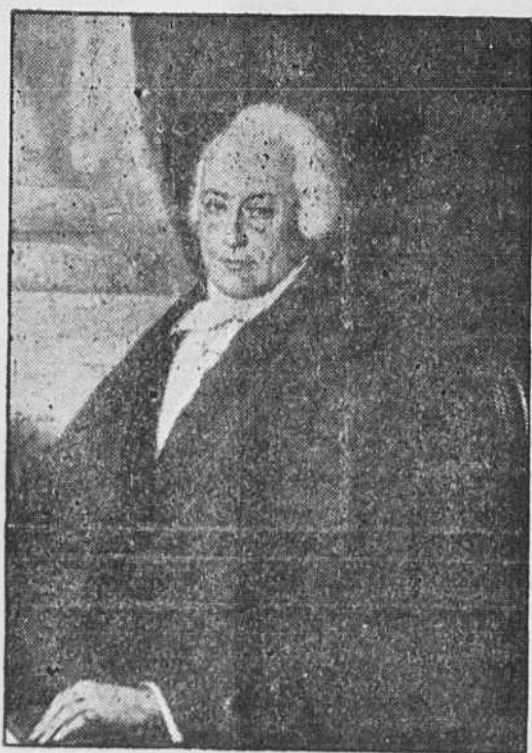
Vers 1650, 130 ans environ avant l'ascension de Pilâtre des Rosiers, et du marquis d'Arlandes, Cyrano de Bergerac, l'auteur de *l'Histoire comique des Etats et empire de la Lune*, prétendait s'être élevé dans le ciel et laissé tomber à Québec, la terre ayant fait la moitié de sa rotation autour du soleil.

L'HON. M.-E.-G. ALAIN CHARTIER DE LOTBINIÈRE

Il hérita de son père des seigneuries de Vandreuil, Rigaud et Lotbinière, ainsi que du titre de marquis, bien qu'il n'en ait jamais fait usage.

Lors de l'invasion américaine, en 1775, ne prévoyant pas sans doute que ses services seraient récompensés par la perte d'une partie de ses biens, il prit les armes et se signala à Saint-Jean parmi les défenseurs de la patrie.

Elu, le 10 juillet 1792, membre de la Chambre d'Assemblée par le comté de York, il fut nommé à l'unanimité orateur le 2^e janvier 1794 et succéda à M. Panet fait juge. Le parti anglais ayant alors tenté de nouveaux efforts pour abolir l'usage de la langue française, il s'en suivit un long débat auquel prirent part MM. Papineau, Bédard, de Bonne, Rocheblave. Lorsque son tour de parler fut venu, M. de Lotbinière se leva et prononça ces paroles qui ont été enregistrées par l'histoire : " Le plus grand nombre de nos électeurs se trouvant dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'empire. Mais, aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que notre langue exclue celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que l'une et l'autre langue soient permises ; que nos procès-verbaux soient écrits dans les deux langues. " M. de Lotbinière fut énergiquement appuyé par M. de Rocheblave : " Pourquoi donc, s'écria cet illustre défenseur de nos droits, nos frères anglais se recrient-ils en nous voyant décidés à conserver nos usages, nos lois et notre langue maternelle, seul moyen qui nous reste pour défendre nos propriétés ? Le stérile honneur de voir dominer leur langue



HON. M.-E.-G.-ALAIN CHARTIER DE LOTBINIERE

les porterait-il à ôter leur force et leur énergie à ces mêmes lois, à ces usages, à ces coutumes qui font la sécurité de leur propre fortune ? Maîtres sans concurrence du commerce qui leur livre nos productions, n'ont-ils pas infiniment à perdre dans le bouleversement général qui sera la suite infaillible de cette injustice, et n'est-ce pas leur rendre justice que de s'y opposer ? " La mesure oppressive fut rejetée.

En 1796, M. de Lotbinière fut appelé à faire partie du Conseil Législatif de la province du Bas-Canada.

Il sut conquérir l'estime de tous les partis et mériter même l'affection de sir George Prevost. Profitant de la confiance qu'avait en lui cet habile gouverneur, il contribua plus que personne à faire adopter ces sages mesures qui permirent enfin aux Canadiens de respirer et d'avoir une plus large part à l'administration des affaires.

M. de Lotbinière mourut à Montréal le 1er janvier 1822 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Vaudreuil.

L'ABBÉ DANIEL

JUNEAU-CITY

En 1853, un jeune Canadien-français de 17 ans quittait le toit paternel pour aller tenter fortune dans les régions de la Californie. Ce jeune homme, c'était Joseph Juneau. Après plusieurs années d'aventures, nous le trouvons associé avec un nommé Harrisburg, en 1875, dans une ville portant le nom de Harrisburg, dans l'Alaska. Juneau qui avait de l'ambition et qui voulait donner son nom à la ville qu'il avait fondée, avec son associé, eut recours à un truc assez ingénieux qui lui réussit à merveille. Voyant qu'il ne pouvait échanger le nom de la ville, il fit construire un bureau de poste à ses frais, et, naturellement, toutes les correspondances lui étaient adressées. Petit à petit, le nom de Juneau devint plus répandu, et en 1882, Harrisburg était désignée sous le nom de Juneau City.

SERMENT DE FIDÉLITÉ DU CLERGÉ DU DIO-
CÈSE DE QUÉBEC (1)

Serment de fidélité que fait à Sa très Excellente Majesté George 3, Roi de la Grande Bretagne, tout le clergé du diocèse de Québec, adressé à Son Excellence Monsieur Jacques Murray, Gouverneur de la Province, et à Son Honorable Conseil.

Je promets et je fais serment que je serai fidèle et que je porterai allégeance (c'est-à-dire secours, respect et soumission) et que je rendrai obéissance à Sa Majesté le Roi George 3 que je reconnais pour mon unique Souverain vrai et légitime Roi de la Grande Bretagne et de tous les États et Contrées appartenant au dit Royaume et que je le défendrai de tout mon pouvoir et selon mon état lui et ses successeurs (Princes de l'illustre Maison d'Hanovre et issus du sang de la feuë Princesse Sophie Electrice et Duchesse Douairière d'Hanovre tels qu'ils seront reconnues par la Nation) contre toute conspiration et attentat qui pourraient se former contre leur personne, leur couronne, leur dignité, et leur état de quelque côté que cela puisse arriver, même de la part du prétendant. Ainsi que Dieu me soit en aide.

St-Onge, Vicaire Général.

Frère Hyacinthe Amiot, supérieur et curé des Trois-Rivières.

Frère Daniel Normandin (2) Récollet ptre.

Chefdeville ptre.

Pétrimoux ptre, curé de la Rivière du Loup.

Frère Dominique Pétrimoult Ptre, M. Maskinongé.

C. Germain, Jésuite, Missionnaire de Batiscan.

Guay, Ptre curé de la paroisse Ste Anne.

Boismorelle Morisseaux, curé de Champlain.

Frère Louis Demers Récollet ptre missionnaire de la paroisse de la Nativité de Bécancour.

(1) L'original de cet intéressant document est aux archives de l'archevêché de Québec. Nous en devons la communication à Mgr Têtu. Les signataires ici sont les prêtres du district des Trois-Rivières.

(2) Mgr Tanguay écrit Normandeau.

CONTRAT DE MARIAGE DE ROBERT GIFFARD ET
DE MARIE RENOUARD

A tous ceux qui ces présentes très verront le garde des
seaux Roiaux de la ville et chastellenie de Mortagne
salut seavoir faisons que pardevant Mathieu poitevin le jeune
notaire et tabellion Royal commis en la dicte ville et chas-
tellenie soubz-honorable homme M. Pierre Roussel pro-
priétaire de loffice de seul nottaire et tabellion royal garde
notte hereditaire dicelle ville et chastellenie furent présens
en leurs personnes honorable homme M. Robert Giffard
sieur du Moncel demeurant à présent en ceste ville de Mor-
tagne assisté de M. Henry Plicquot ptre curé de Normen-
del demeurant à tillières son neveu maternel ; M. Nicolas
du Tert licentié en droictz avocat à mortagne son cousin y
demeurant dau mortagne d'une part. Et dame Marie
Regnoird fille de deffunct Charles Regnoird et de dame Jac-
queline Michel assistée de la dicte Michel sa mère ; et frère
Pierre Duchastel ptre prieur de chartrage ; noble homme
M. Mathurin mauduiet sieur de la Besniere Recepveur du
domaine du comté du perche ses cousins Charles Michel
sieur du Parc son oncle maternel M. Noël Ruffre sieur du
buisson M. Jean Barban sieur de Boisboullay ses cousins
maternels dame Marie Paliuve de deffunct honorable homme
Magdelain Michel sieur de cernay dame Marguerite Crestot
femme dudict sieur du parc dame Anne Michel femme
dudict sieur du buisson damelles Gabriel et Louise Lescatina
dame Marie Tadhomme fille de noble homme Jacques Tad-
homme Coner du Roy et lieutenant général à Moullins et
de M. Rodolphe Gerbert arpenteur juré, beaufrère de ladicte
future dame et lesquels giffard et ladicte dame Marie
regnoird du vouloir et consentement des susdicts leurs
parans et amis se sont promis et promettent par ses présen-



MANOIR DE BEAUPORT

tés prendre lung laultre par foy et loiauté de Mariage le parfaire et solempnizer en face de saincte esglize le plus tost qu'il sera entreux et leurs parans et amis advisé. En faveur et contemplaon duquel Mariage ledict futur espous prendra la future espouze avec ses droictz tels qui luy peuvent appartenir tant de la succession de sondict deffunct père que autres et tous deniers qui proviendront de son estoc et ligne avec tous et chacuns ses maisons et héritages ; ledict futur espous a donné et donne a sadicte future espouze par Mariage faisant tous et chacuns ses biens terres maisons à luy venus et escheus par le desces de ses deffunctz père et mère en quelques lieux qu'ils soient assiz et scitués sans en riens excepter réserver ny retenir et en a subrogé ladicte future espouze en son lieu et place pour en faire loetz et partages ainsy quelle en advisera bon estre avec les autres cohéritiers dudict futur espous, lesquelles choses demeureront a ladicte future espouze avec sesdicts droictz tant mobiliers que immobiliers nature de propres a ladicte futur espouze et aux siens. Lesquels deniers provenant de lestoc de ladicte future espouze le futur espous sera tenu les remploier en fond dhéritage ou constituon de Rente pour tenir lieu de propre a icelle future espouze et aux siens de son estoc et ligne. Commencera a communeaulté dentre lesdicts futurs Mariés dès le jour de la Bénédiction nuptialle et seront tous acquets quilz pe vent ou lun deulx avoyr cy devant faicts despendans de leur communeaulté quelque part quilz soyent scitués et assiz. Et a ledict futur espous doué et dote sa future espouze de la somme de soixante livres de douaire préfix a prendre et avoir sur tous et chacuns ses aultres biens. Advenant la disoluon dudict Mariage sera au choix et obtion de ladicte future espouze et de ses enfans de renoncer à la communeaulté et y renonsant reprendra tout ce qui luy sera venu par sussion donation ou

aultrement avec son douaire sans estre tenue d'aucunes debtes ; Et ou ladicte future espouze deceddera sans enfans yssus dudiet Mariage sera pareillement au choix et obtion des héritiers collateralz dicelle future espouze d'accepter ou renouuer a ladicte communeaulté Et y renouuant sera tenu lediet futur espous leur rendre tout ce quelle aura apporté a ladicte communeaulté et tout ce qui luy sera venu par sussesion ou aultrement. Et oultre ce que dessus ladicte dame Jacqueline Michel Mere de la future espouze a promis et cest obligée de les nourir et loger durant le temps et espace de deulx ans et d'entretenir la future espouze comme a sa qualité appartient et dont du tout ce que dessus lesdictes partyes sont dacord par ses presentes. A l'entretien desquelles lesdictes partyes y ont respectivement soumis et obligé les les..... tous et chascuns leurs biens meuble et héritages presens et a advenir et avons les partyes adverties de faire seller ses presentes dans du jourd'huy en un mois suivant lesdit du roy et furent faites et passées a Mortagne maison de ladicte Ve regnoird après midy le sabbmedy douze jour de febvrier lan mil six cent Vingt huit presens Robert Vivier demeurant en la paroisse de Villiers et M. domian chamboy Chirurgien demeurant aud mortagne paroisse de Nostre dame tesmoins les d parties assistans et chamboys ont signés avec nous a la minutte des presentes (?) fors lad Vivier qui a dit ne savoir signer de ce faire par nous interé.

POITIEVIN.

ELEAZAR WILLIAMS

Sur le fameux Eléazar Williams, qui essaya de se faire passer pour Louis XVII, et dont il a été question dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, volume III, pages 66 et 131, on peut consulter avec profit la *Minerve* des 4, 7 et 11 février 1854.

PRÊTRES FRANÇAIS PRISONNIERS DANS
LE PORT DE QUÉBEC EN 1801

C'est sous ce titre que dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1900, page 101, j'ai publié des documents trouvés dans les archives de l'Archevêché. Si je reviens sur le sujet, c'est que j'ai découvert une lettre qui complète cette histoire et qui dit clairement d'où venaient ces prêtres français qui passèrent tout un mois devant Québec, sans pouvoir obtenir la permission de débarquer. Voici cette lettre adressée à "Monseigneur l'Évêque de Québec" :

A Bord de la Résistance, ce 11 octobre 1801.

Monseigneur,

Votre Grandeur est informée que dix (1) prêtres français déportés à la Guyane, pour attachement à leurs opinions religieuses et politiques, sans forme de procès, sans jugement préalable, et rappelés par le premier consul Bonaparte, ont été pris en retournant, par la frégate *la Résistance*.

Vous dire nos malheurs et nos souffrances, ce serait ne vous répéter que ce qui ne vous est que très connu.

Nous apprenons que le Gouvernement oppose des difficultés à notre descente à Québec et que nous devons retourner en Europe sur le navire où nous sommes. Cependant nous sommes exténués de fatigue et de misère, dénués de tout, altérés, desséchés même par des aliments brûlants depuis près de trois mois, déjà épuisés par un séjour d'environ quatre ans dans le climat dévorant de la Guyane où nous n'avions pour nourriture qu'un peu de koura ou son de ma-

1— Ils étaient d'abord onze ; mais l'un d'eux dangereusement malade était alors sous les soins des religieuses de l'Hôpital-Général. Tout cela est raconté dans mon premier article.

niac, de mauvaise viande et de morue pourrie ; agés pour la plupart de 50 à 60 ans ; plusieurs mêmes infirmes ; comment au sortir d'un climat brûlant pourrions-nous supporter le froid glacial de celui-ci et de la mer ? Nous n'avons qu'un seul désir, c'est celui d'aller à terre pour pouvoir nous y rafraîchir et profiter des premiers beaux temps, si notre séjour est mal vu à Québec, pour aller à la Nouvelle Angleterre et y traiter de notre passage pour France. Pour obtenir cette grâce, nous nous faisons un devoir, Monseigneur, de mettre notre espoir en vous. La réputation de votre vertu et de votre charité nous est connue, et nous est un sûr garant que vous agirez efficacement auprès du Gouverneur de la Province et que son âme sensible et généreuse accordera à vos prières la grâce essentielle et inappréciable que vous lui demanderez pour nous.

Notre sensibilité pour un bienfait aussi signalé égalera pour l'un et l'autre notre reconnaissance.

Nous avons l'honneur d'être, de Votre Grandeur,

Monseigneur,

les très humbles, très obéissants, très respectueux serviteurs.

Les prêtres français.

Suivent les signatures que j'ai déjà données en 1900. La grâce ne fut pas accordée, mais les malheureux abbés furent comblés de charitables attentions durant leur séjour dans la rade et s'en retournèrent pénétrés de reconnaissance pour Mgr Plessis, les communautés religieuses et les citoyens de Québec.

MGR H. TÂTU

REPONSES

Le capitaine Berthier. (IX, I, 32.)—Je crois qu'il n'y jamais eu, au Canada, au régiment de Carignan, qu'un capitaine Berthier, et qu'il s'appelait *Alexandre* et non *Isaac*.

D'abord, il est certain qu'il y a eu un capitaine *Alexandre Berthier* dans ce régiment. L'acte de son mariage, à Québec, le 11 octobre 1672, le dit en toutes lettres, ainsi que l'acte du mariage de son fils, aussi à Québec, le 4 octobre 1702. Il a légué son nom à Berthier-en-Bas et à Berthier-en-Haut, situés dans les seigneuries de Bellechasse et de Berthier, qui lui ont appartenu. (1)

Il est vrai que le *Registre des abjurations d'hérésie* de l'archevêché de Québec dit que, le 8 octobre 1665, le capitaine *Isaac Berthier*, du régiment de Carignan, fit abjuration, mais il y a là, évidemment, une erreur. Il y avait encore peu de temps que le régiment de Carignan était au pays, et l'on connaissait encore assez peu le capitaine Berthier, qui, d'ailleurs, aux actes de l'état civil et sur les contrats de concessions de terres, que j'ai vus (2) ne signait toujours que *Berthier*.

S'il y avait eu, au Canada, au régiment de Carignan, un capitaine *Isaac Berthier*, il en eût été souvent fait mention dans les annales du pays, et non seulement une fois au registre des abjurations.

En octobre 1665, Talon écrivait au roi: " Nous avons assisté, M. de Tracy, de Courcelles et moi, à l'abjuration, que M. Berthier, capitaine du régiment de Carignan-Salières, a

1—Précis de l'histoire de Berthier, par l'abbé S. A. Moreau, ptre.

2—Contrat de la terre de Joseph Piette, fils de feu Alexis, de la Grande Côte de Berthier-en-Haut, etc., etc.

faite de son hérésie entre les mains de M. l'évêque de Pétrée.' S'il y avait eu deux capitaines Berthier, Talon n'aurait pas manqué de dire lequel des deux avait abjuré.

Le registre des abjurations dit que le capitaine *Isaac Berthier* était de la paroisse de Bergerac, en Périgord, dans le diocèse de Périgueux, mais cette localisation d'origine du nouveau converti convient exactement au capitaine *Alexandre Berthier*. L'acte de son mariage, en effet, dit qu'il était de la paroisse de *Saint-Jacques-de-Bergerac, évêché de Périgueux*.

Il faut donc, ce me semble, conclure qu'il n'y a eu qu'un seul capitaine Berthier au régiment de Carignan, au Canada, et qu'il s'appelait *Alexandre*.

L'ABBÉ S. A. MOREAU

Louis Guimont. (IX, VI, 946.)—Louis Guimont est le premier du nom qui vint s'établir dans la Nouvelle-France.

Il était fils de François Guimont et de Jeanne de Launay, de la paroisse Deschamps, au Perche.

Il prit une terre sur la côte de Beaupré.

Le 11 février 1653, il épouse, à Québec, Jeanne Bitouset, fille d'Antoine Bitouset et de Nicole Dupont.

En 1654, Louis Guimont fut guéri d'une grande douleur aux reins, en mettant par dévotion trois pierres aux fondements de l'église de Sainte-Anne du Petit-Cap ou de Beaupré que l'on commençait à construire. (1)

Le 18 juin 1661, les Iroquois revenant du bas du fleuve où ils venaient de brûler Tadoussac, s'arrêtèrent à la côte de Beaupré, y massacrèrent quelques colons et en amenèrent plusieurs en captivité. Louis Guimont se trouva au nombre de ces derniers.

1.—" Relation " de 1666-67.

La *Relation* de la même année nous raconte les supplices que lui firent subir ces barbares.

“ Connaissez-vous Louis Guimont, pris cet été ? Il a été assommé de coups de bâtons et de verges de fer ; on lui en a tant et tant donné, qu'il est mort sous les coups ; mais cependant, il ne faisait que prier Dieu : tellement que les Iroquois enragés de le voir toujours remuer les lèvres pour prier, lui coupèrent toutes les lèvres, hautes et basses. Que cela est horrible à voir ! et néanmoins il ne laissait pas encore de prier ; ce qui dépitait tellement les Iroquois, qu'ils lui arrachèrent le cœur de la poitrine, encore tout vivant, et lui jetèrent au visage. ”

La rivière Boyer. (III, I, 283.)—Il est difficile de déterminer d'où vient le nom de la rivière Boyer. On se perd là-dessus en conjectures. En risquerai-je une à mon tour ?

Les premiers colons canadiens donnaient volontiers aux différentes localités, aux rivières, aux îles, aux lacs qu'ils rencontraient sur leur passage, le nom de certains personnages dont ils aimaient, pour une raison ou pour une autre, à perpétuer le souvenir dans leur nouvelle patrie. La rivière Saint-Charles, au nord de Québec, a été ainsi appelée en souvenir de M. Charles des Boues, grand vicaire de Pontoise, en France, bienfaiteur insigne des Récollets, les premiers missionnaires de notre pays. La rivière Ouelle, également, porte le nom d'un autre ami du Canada, M. Houel, qui contribua beaucoup, avec Champlain, à faire venir ces bons Religieux au Canada.

En donnant à la petite rivière qui se jette dans le Saint-Laurent entre Saint-Michel et Saint-Vallier, le nom de Boyer, les premiers colons français au Canada n'auraient-ils pas voulu perpétuer la mémoire du fameux chirurgien

Boyer, de Rouen, qui accompagna Champlain dans une de ses expéditions contre les Iroquois, celle de 1610, et pansa la blessure qu'avait reçue en cette occasion le fondateur de Québec (1) ? C'est une simple conjecture, mais qui me semble pas tout-à-fait dépourvue de vraisemblance.

Le chirurgien Boyer fit un deuxième voyage au Canada, avec Champlain, en 1613.

Champlain parle encore d'un Boyer, "aussi malicieux que grand chicaneur," qui faisait partie de la Compagnie des Marchands de Normandie. (2) Quelques-uns ont pensé que ce pouvait être le même personnage ; mais cela n'est nullement prouvé. Ce Boyer avait envoyé quelques prétendus colons au Canada ; mais Champlain fut obligé de les renvoyer en France, parce qu'ils passaient leur temps "à chasser, pêcher, dormir et s'enivrer : " et à cette occasion, il fit quelques ordonnances "pour tenir chacun en son devoir", et promulgua ce qu'on pourrait appeler le premier code canadien.

Il est bon d'ajouter qu'il n'y a jamais eu, à notre connaissance, de Boyer, dans le comté de Bellechasse ou les environs, qui aurait pu donner son nom à la rivière dont il s'agit ici.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

Les "histoires ou genealogies de familles." (V, IX, 658.) — Je connais une quarantaine d'*histoires ou genealogies de familles canadiennes*. Ce sont, par date de publication :

Familles de la France coloniale. Les Rouer de Villeray, par Pierre Margry. Paris—1851. 32 pp. in-8.

1—"Oeuvres de Champlain," p. 365.

2—Ibid, p. 968.

Histoire des grandes familles françaises du Canada ou aperçu sur le chevalier Benoist et quelques familles contemporaines. Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, rue St-Vincent, nos 6, 8 et 10—1867—613 pp. in-8. (1)

Le vicomte C. de Lery, lieutenant-général de l'empire français, ingénieur en chef de la grande armée, et sa famille. (1) Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, rue St-Vincent, nos 6, 8 et 10—1867. 239 pp. in-8.

Notice sur la famille Guy et sur quelques autres familles canadiennes (1)—Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, rue St-Vincent, nos 6, 8 et 10—1867. 97 pp. in-8.

Mémoires de famille—C. E. Casgrain, par madame C. E. Casgrain, née Baby. Rivière-Ouelle, manoir D'Airvault—1869 254 pp. in-16.

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, par Mgr Cyprien Tanguay. Province de Québec, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur. M. CCCLXXI. Sept volumes grand in-4 — de plus de 600 pp. chacun.

Notes sur la famille Trudelle, par l'abbé Charles Trudelle, curé de St-François, Rivière-du-Sud — Québec, imprimerie de Léger Brousseau, No 7, rue Bua-de — 1875. 36 pp. in-16.

La famille Girouard. S. l n. d. 23 pp. in—8.

Notes historiques sur l'origine de la famille Gill de Saint-François du Lac et Saint-Thomas de Pierreville et histoire de ma propre famille, par Charles Gill, juge de la Cour Supérieure—Montréal, Eusèbe Senécal et fils, imprimeurs-éditeurs, 20, rue Saint-Vincent—1887. 96 pp. in-16.

1—Par M. l'abbé Daniel, P. S. S.

Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil, avec gravures et plans, par Alex. Jodoin, avocat, et J. L. Vincent, percepteur rev. int.—Montréal, imprimerie Gebhardt-Berthiaume, 30, rue St-Gabriel—1889—683 pp. in-8.

Mémoires de famille—L'honorable C. E. Casgrain, par madame C. E. Casgrain, née Baby. Rivière-Ouelle, manoir d'Airvault (Québec)—1891—275 pp. in-8. (1)

Généalogie de la famille Archambault (1820-1870). Tableau et notes historiques, par le révérend Louis-Misaël Archambault, prêtre, chanoine, ancien curé de St-Hughes—Montréal, Eusèbe Senécal et fils, imprimeurs, 20, rue Saint-Vincent—1891. 81 pp. in-8.

Famille Baillairgé, ses ancêtres, ses descendants et ses alliés au Canada et à l'étranger (1605-1895), par G. F. Baillairgé, ex-député ministre des travaux publics du Canada. Joliette—1891. 4 fascicules. 204 pp. in-8.

Son Excellence Louis de Gonzague Baillairgé, avocat, C. R., comte romain, chevalier commandeur de St-Grégoire-le-Grand, par G. F. Baillairgé. Fascicule No 5—Joliette—1891. 51 x IX pp. in-8.

Girouard-Baillairgé—Jean-Joseph Girouard, député du Lac des Deux-Montagnes, ses ancêtres, ses descendants et ses alliés, par G. F. Baillairgé. Fascicule No 6. Joliette—1893—229 pp. in-8.

Famille Baillairgé, ses ancêtres, ses descendants et ses alliés au Canada et à l'étranger—1605-1895, par G. F. Baillairgé. Addenda. Fascicule No 11 (1) Joliette—1894. 248 pp. in-8.

1—Seconde édition d'un ouvrage cité plus haut. M. l'abbé Casgrain y a ajouté la vie de madame C. E. Casgrain, sa mère.

2—Les fascicules 7, 8, 9 et 10 n'ont pas été publiés.

Inventaire des titres de la maison de Billy, par le vicomte Oscar de Poli, président du Conseil Héraldique de France. Paris, Conseil Héraldique de France, 45, rue des Acacias—1894. 300 pp. in-16.

Genealogy of the family Normandeau dit Deslauriers, by L. H. Filteau. (1) Ottawa, A. Bureau et frères, 9, O'Connor street—1894. 80 pp. in-8.

Généalogie de la famille Filteau, par L. H. Filteau. Ottawa, A. Bureau et frères, imprimeurs—1895. 69 pp. in 8.

Biographie de la famille Dénéchaud. Québec, la Cie d'imprimerie commerciale—1895. 29 pp. in-16.

Biographie généalogique de la famille Courtemanche (1663-1693), par le Revd. Joseph-Israël Courtemanche, curé de St-Roch de Richelieu, P. Q.—Montréal. Leblanc & cie, imprimeurs-lithographes, 30, rue Saint-Gabriel—1895. 52 pp. in-8.

Généalogie de la famille Martineau, par L. H. Filteau—Ottawa, A. Bureau & frères, imprimeurs—1896. 146 pp. in-8.

Nicolas LeRoy et ses descendants. Notes pour servir à l'histoire de la famille LeRoy, par Joseph-Edmond Roy—Québec, imprimerie générale A. Côté & Cie—1897. 255 pp. in-8.

Famille Charles-Edouard Gagnon. Petites notices biographiques et généalogiques. Édition intime. Québec C. Darveau, imprimeur—1898. 38 pp. in-8.

Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault, par Mgr Henri Têtu, prélat de la maison de Sa Sainteté et procureur de l'archevêché de Québec—Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs—1898—636 pp. in-8.

Mémorial des familles Casgrain, Baby et Perrault du

1.—Cet ouvrage nous a été signalé par M. F. J. Audet

Canada, par Philippe-Baby Casgrain, avocat, conseil de la Reine, ancien député de l'Islet au Parlement du Canada, président de la Société littéraire et historique de Québec, etc. Edition intime. Québec, C. Darveau, imprimeur et photo-graveur—1898. 198 pp. Grand in-4.

Les vieilles familles d'Yamachiche. Dix généalogies, avec préface par M. Raphael Bellemare et une poésie de M. Nérée Beauchemin, comprenant les Blais, Lacerte, Lamy, Loranger, Vaillancourt, Gérin-Lajoie, Boucher, Carbonneau, Caron, Comeau, par F. L. Desaulniers, avocat, ancien député fédéral. Tome premier. Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul—1898. 214 pp. in-8.

Les vieilles familles d'Yamachiche, trois généalogies, avec préface par M. Benjamin Sulte et discours préliminaire par M. R. Bellemare, comprenant les Desaulniers, Bellemare, Gélinas, par F. L. Desaulniers, avocat, ancien député fédéral—Tome second. Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul—1899. 273 pp. in-8.

Les vieilles familles d'Yamachiche, vingt-cinq généalogies avec dédicace à M. l'abbé Ant.-A. Lamy, et préface par M. Omer Héroux, comprenant les Lesieur, Héroux, Milette, Rivard, Lefebvre, Duplessis, Milot, Grenier, Bourassa, Pothier, Richer, Gagnon, Daveluy, Lavergne, Girardin, Saint-Louis, Matheau, Trahan, Pellerin et Lord, par F. L. Desaulniers, avocat, ancien député fédéral. Tome troisième. Montréal, A. P. Pigeon, imprimeur, 1798, rue Sainte-Catherine—1900. 349 pp. in-8.

Notice historique sur la famille de René de La Voie (Canada), par J. Edmond Roy—Lévis, imprimerie de l'auteur—1899. 201 pp. in-8.

Généalogie de la famille Lyonnais en Canada, par

l'abbé A. G. Lyonnais, curé de St-Albert, Ont.—La Cie d'imprimerie d'Ottawa, 3 et 5, rue Musgrove—1901. 98 pp.

La famille Taschereau, par Pierre Georges Roy—Lévis—1901. 200 pp in-8.

Recherches généalogiques sur les familles Gravel, Cloutier, Bruneau, Dufresne, Proulx, Douville, Charest, Buisson, Tessier, DeLessard, Caron, Morin, Lamothe, Lemaître, Comeau, Godin, Panneton, Arpin, Cormier, Maher, Fontaine et Duval, par F. L. Desaulniers, avocat et ancien député—Montréal, A. P. Pigeon, imprimeur, 1595-97, rue Ontario—1902. 197 pp. in-12.

La famille Girouard en France, par Désiré Girouard. Lévis, "Bulletin des Recherches Historiques"—1902. 16 pp. in-8.

La famille Frémont, par Pierre-Georges Roy—Lévis—1902. 84 pp. in-8.

Généalogie de la famille Gosselin, par l'abbé D. Gosselin, curé de Charlesbourg. Québec, imprimerie "Marie-Antoine"—1902. 90 pp. in 16.

Branche aînée de la famille Taschereau en Canada—S. l. n. d. 36 pp. in-8.

La famille Juchereau Duchesnay, par Pierre-Georges Roy—Lévis—1903. 500 pp. in-8 (1).

Je serais reconnaissant aux amateurs qui me signaleraient d'autres ouvrages du même genre.

Dans la *Revue Canadienne* on trouve des études sur les familles canadiennes suivantes :

Les Varennes de Verendrye, par Pierre Margry, tome neuvième, p. 362.

Les Gaultier de Varennes, par Benjamin Sulte, tome dixième, pp. 781, 849, 935.

Les Lambert Dumont, par A. C. de Lery Macdonald, tome dix-neuvième, pp. 633, 739.

1.—Sera livré aux souscripteurs ce jour-ci.

Les Febure de Bellefeuille, par A. C. de Lery Macdonald, tome vingtième, pp. 168, 235, 291.

Dans les *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada*, on trouvera :

Étude sur une famille canadienne : Famille de Catalogne, par Mgr Tanguay, 1884, p. 7.

Notice généalogique sur la maison d'Abbadie de Maslacq' par Dufau de Maluquer, 1895, p. 73.

P. G. R.

Amable Berthelot. (IX, VIII, 963.)—Amable Berthelot, né à Québec en 1777, et mort le 24 novembre 1847, était fils de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat, pendant plusieurs années l'un des membres marquants de l'Assemblée législative du Bas Canada, et descendant d'une famille parisienne qui avait acquis une honnête aisance dans le petit commerce. Il fit ses études au séminaire de Québec qui remplit aussi dans cette ancienne capitale la place du collège des Jésuites fermé lors de la sequestration de leurs biens par ordre du gouvernement britannique. Lorsqu'il eut achevé son éducation, le jeune Berthelot embrassa la profession de son père, et après avoir obtenu la robe il entra au barreau des Trois-Rivières où sa diligence et ses succès lui attirèrent bientôt une clientèle considérable. En quelques années il se trouva à la tête d'une assez belle fortune provenant en partie de ses épargnes et en partie du patrimoine de sa famille. C'est alors qu'il songea à abandonner le barreau et les Trois-Rivières, où sa droiture et ses lumières lui avaient fait de nombreux amis, pour venir dans sa ville natale se livrer au goût tout particulier qu'il avait pour l'étude, et qu'il a conservé jusqu'à la fin de ses jours. Quelques intérêts de famille et le désir de voir Paris, l'engagèrent à y passer vers 1820 ; il y résida cinq

ans et y acheta une bibliothèque dans laquelle se trouvaient un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du Canada et de l'Amérique, qui ont formé ensuite le noyau de la précieuse collection qui se trouve actuellement dans la bibliothèque de la chambre représentative de ce pays. Revenu à Québec, il fut élu par ses compatriotes membre de la Chambre d'assemblée. Il fit un nouveau voyage en France, où il résida depuis 1831 jusqu'à 1833, et pendant lequel l'auteur de cette notice se lia avec lui, malgré la disparité d'âge, d'une amitié qui a duré jusqu'au tombeau. De retour dans sa patrie, M. Berthelot entra de nouveau au parlement et y siégea jusqu'à la suspension de la constitution à la suite des événements de 1837. Après l'union du Haut et du Bas-Canada, en 1840, il fut réélu pour représenter le comté de Kamouraska dans la nouvelle chambre, où il siégea jusqu'à sa mort.

Patient et studieux, M. Berthelot était un des hommes les plus savants de ce pays. Il s'adonna à plusieurs sciences. Le droit, l'économie politique, l'histoire, la botanique, la grammaire ont occupé successivement ses loisirs, la dernière surtout absorbait presque exclusivement tout son temps dans les dernières années de sa vie. Il a consigné le fruit de ses recherches et de ses réflexions sur cette branche dans plusieurs dissertations qui ont vu le jour, et dans deux ouvrages moins remarquables par leur volume que par l'ingénuité et la profondeur de l'auteur, et publiés sous le nom de : *Essai de grammaire française* (imprimé à Québec en 1840), et *Essai d'analyses grammaticales* (imprimé en 1843). S'appuyant sur les principes du célèbre abbé Girard, le premier des grammairiens modernes, et l'auteur si délié et si fin des synonymes français, M. Berthelot a introduit dans ses deux ouvrages, comme partie essentielle et fondamentale, l'analyse logique de la phrase, à laquelle

il a donné une nomenclature qui explique la nature constructive de chaque mot en la désignant, à peu près comme les chimistes ont fait pour nommer les substances et leurs combinaisons. Il a simplifié ainsi considérablement l'étude de la grammaire à laquelle il se proposait de rattacher la logique et la rhétorique, séparées d'elle depuis quelques siècles, dans un travail qu'il a laissé inachevé. La méthode de M. Berthelot a eu ses détracteurs et ses incrédules comme toutes les nouveautés, mais elle a fait aussi de nombreux adeptes, à la tête desquels l'on peut placer le surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Elle a été adoptée par le collège Sainte Anne, et elle est suivie dans plusieurs des meilleures écoles élémentaires.

M. Berthelot a publié aussi quelques opuscules historiques dans les journaux du temps ou sous forme de brochures. Celui qui a attiré l'attention davantage, est le mémoire dans lequel il prétend, sur un canon de bronze trouvé accidentellement dans le Saint-Laurent, au-dessus de Québec, que le fameux navigateur Verazzani a découvert ce fleuve avant Jacques Cartier. Mais cette assertion, fondée sur une simple hypothèse, n'a pas été admise, et ne peut l'être sans preuve plus forte contre les droits du navigateur français, qui a toujours joui sans contestation jusqu'à nos jours de l'honneur d'avoir le premier découvert le Canada.

Plus homme de cabinet qu'homme d'activité et de mouvement, M. Berthelot s'est distingué dans le parlement moins par l'initiative qu'il a prise dans les affaires, que par sa modération, sa fermeté et sa loyauté à la couronne. Fier et indépendant par caractère, il a toujours marché avec le parti libéral, et ne s'est jamais séparé de la cause de ses compatriotes, qu'il a constamment soutenu dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. En 1837, il eut le courage de se prononcer contre l'agitation naissante dans l'as-

semblée publique qui eut lieu à l'école des Glacis, alors que le peuple murmurait tout haut, dans son désappointement, contre la politique astucieuse de la métropole, et il se rendit auprès des chefs canadiens pour leur communiquer ses craintes sur l'avenir d'après la tournure que prenait les choses, ne cessant pas en même temps cependant, et en toute occasion, de parler en faveur des droits de ses compatriotes, bien contraire en cela à certaines gens qui criaient dans ces jours de trouble comme des démagogues forcés sur les places publiques, et qui sont devenus, aujourd'hui que l'Angleterre fait peser son joug plus fort sur leurs compatriotes, les serviles adulateurs de ses ministres les plus méprisés et les plus méprisables. Doué de plus d'esprit analytique que d'imagination, et timide par nature, prononcer un discours, c'était pour lui, comme il le disait, un travail pénible ; mais sa diction était toujours correcte et pure, quoiqu'il vécût dans un temps où l'on ne se piquait pas, comme à présent, de perfection sur ce point, et ses raisonnements étaient enrichis de recherches qui annonçaient une vaste lecture. Quoique sévère et chaste dans son style, il était, chose singulière, sujet à tomber dans l'exagération dans les intonations de sa voix et dans son geste, ce qui détruisait quelquefois l'effet de ses paroles chez le commun de ses auditeurs.

Dans la vie privée, M. Berthelot avait comme l'a dit un journaliste d'esprit, cette urbanité et cette politesse facile et délicate de l'ancienne société française dont le type s'efface tous les jours au contact des manières raides et empesées des uns, ou des allures brusques et grossières des autres. Ami sûr et sincère dans le commerce de la vie, il fut toujours étranger à tout esprit d'intrigue, et mit le plus grand soin à se tenir à l'écart de ces coteries dont l'égoïsme forme le principal mobile et que le peuple, dans sa mauvaise hu-

meur, flétri d'un nom ironique, car ces coterie^s finissent toujours par pénétrer dans le champ de la politique pour exploiter, à l'avantage de leurs inimitiés, la bonne foi du peuple et les faveurs du gouvernement auxquelles elles aspirent en secret. Tel fut l'homme dont nous venons de retracer brièvement la vie, et que nous avons tâché de représenter tel que nous l'avons connu. Sa perte sera longtemps regrettée par les amis des lettres et de l'éducation, choses dont ils savent que le pays a besoin pour tenir sa place à côté des états éclairés qui nous avoisinent. (1)

G.

L'historien Le Roy de la Potherie. (IX, V, 944.)

“ Les encyclopédistes et ceux qui ont traité de la biographie canadienne sont très sobres de renseignements sur la Potherie, et ce qu'ils donnent est erroné.

“ Larousse publie ces quelques lignes :

“ Bacqueville de la Potherie, historien né à la Guadeloupe, fut nommé en 1697 commissaire royal, et remplit ensuite les fonctions de sous gouverneur de la Guadeloupe. Il a écrit une *Histoire de l'Amérique septentrionale*, qui a été publiée à Paris en 1772. ”

“ La Potherie ne fut jamais sous-gouverneur de la Guadeloupe et son livre n'a pas été publié à Paris en 1772.

“ M. Bibaud, dans son *Panthéon Canadien* (p. 227), dit :

“ Potherie (Leneuf, Bacqueville et Le Roy de la) tous trois seigneurs en Canada.

“ Jacques Leneuf de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières et lieutenant de M. de Mézy, fut commandant général du pays à sa mort, jusques à l'arrivée du marquis de Tracy et de M. de Courcelle, et eut de grandes difficultés

1—La " M nerve," 30 décembre 1947.

avec le Conseil Supérieur, qui voulut ne le regarder que comme commandant des troupes et non comme gouverneur *ad interim*.

“ Bacqueville de la Potherie, né aux Antilles, est bien connu comme historien de la Nouvelle-France.

“ Le Roy de la Potherie, commissaire-ordonnateur à Montréal, se distingua comme administrateur par deux mémoires au ministre de la marine au sujet du gouvernement et de l'industrie. ”

“ Tout cela est confusion et erreur.

“ M. de la Potherie, que le gouverneur de Mézy, atteint d'une maladie mortelle, nomma son lieutenant au gouvernement de la Nouvelle-France, le 27 avril 1665, n'appartenait point à la famille de l'historien.

“ Bacqueville de la Potherie et Le Roy de la Potherie, dont M. Bibaud fait deux personnages différents, ne sont qu'un seul et même individu qui ne fut jamais seigneur au Canada. ” (J.-Edmond Roy).

Dans les *Mémoires et Comptes Rendus de la Société Royale du Canada pour 1897*, sous le titre *Claude-Charles Le Roy de la Potherie*, on trouvera une étude biographique et bibliographique très complète sur l'auteur de *l'Histoire de l'Amérique septentrionale*.

Le premier catéchisme de Québec. (IV, IV, 433.)—Le premier catéchisme de Québec fut publié à Paris, chez Urbain Coustelier, rue Saint-Jacques.

Il fut présenté par Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, à ses prêtres par un mandement, le 1er septembre 1700. (*Mandements des évêques de Québec*, publiés par Mgr Têtu et Gagnon, vol. I, p. 388).

Ce catéchisme est décrit par M. Philéas Gagnon (*Essai de bibliographie*, p. 388). Il ne peut être la reproduction du *Catéchisme de Sens*, puisque son auteur, Mgr Languet, ne publia la première édition de son manuel qu'après 1730.

QUESTIONS

967—Quel est cet Acadien qui, pour se venger des Anglais qui lui avaient tué sa femme et huit enfants, leur fit une guerre implacable, marquant d'une entaille sur la crosse de son fusil chaque ennemi qu'il abattait ?

ACAD.

968—Est-il prouvé que Montcalm fut enterré dans un trou fait par les bombes anglaises ?

A. B.

969—On m'affirme que sous le régime français des gouverneurs permirent aux Hurons de brûler leurs prisonniers iroquois sur les places publiques de Québec ?

Il me faudrait des preuves bien solides avant de croire à de pareilles atrocités.

XXX.

970—La Potherie dit qu'après la mort de Frontenac toute la Nouvelle-France était dans une grande impatience de voir arriver le nouveau gouverneur-général. Les uns soupiraient après M. de Denonville, ancien gouverneur ; les autres eussent souhaité posséder le marquis de Villette. A-t-on des renseignements sur ce dernier personnage ?

XXX.

971—Pourquoi, dans le district de Montréal surtout, désigne-t-on sous le nom de *côtes* certaines paroisses ou seigneuries ? Il me semble que ce mot de *côtes* ne devrait qualifier que des villages situés sur le bord de la mer ?

FRS.

972—N'a-t-on pas élevé, il y a déjà quelques années, une statue au fondateur de Québec, à Brouage (en Saintonge) sa ville natale ?

QUEB.